



## Compte-rendu de réunion sur la crise sanitaire du 22 avril 2021

### **SUR LE PLAN SANITAIRE :**

A la date du 22 avril on comptabilisait :

- 27 magistrats et 134 fonctionnaires positifs à la COVID 19
- 30 magistrats et 140 fonctionnaires en septaine ou quatorzaine
- 15 magistrats et 355 fonctionnaires en ASA
- 156 magistrats et 555 fonctionnaires reconnus personnes vulnérables

Le Directeur des Services Judiciaires (DSJ) a signalé une alerte au TJ de Saint Pierre de La Réunion où plusieurs cas positifs à la COVID 19 ont été signalés. Il a déclaré être en contact avec les chefs de Cour pour gérer la situation de cette juridiction.

Aucune autre situation ne lui a été communiquée.

**SUR L'ACTIVITÉ DES JURIDICTIONS** : Le DSJ a déclaré être en contact avec les chefs de Cour et que ceux-ci lui rapportaient que l'activité des juridictions s'adaptait en fonction des personnels présents. L'UNSA SJ dans son intervention a indiqué que les informations données par ses représentants étaient toutes autres et que dans de nombreux ressorts on constatait une activité qui souvent ne tenait pas compte des agents absents. Nous avons également signalé le sentiment d'épuisement dans lequel se trouvent de nombreux collègues, ayant parfois pour conséquence une tension dans le collectif de travail. L'Unsa sj a aussi appelé la vigilance du DSJ sur les doubles discours de certains chefs de cour, officiellement tenant compte du manque de personnel, et pourtant concrètement, n'acceptant aucune baisse d'activités dans les juridictions.

**SUR LE TELETRAVAIL** : Le DSJ a indiqué que la mise en place était inégale selon les secteurs et qu'une baisse d'agents travaillant chez eux (21,2%) était enregistrée. Le DSJ souhaite que le télétravail hors crise sanitaire se développe.

L'UNSA SJ a fait remarquer que le télétravail se heurtait soit au manque de matériel, soit à une hiérarchie défavorable à ce dispositif. L'UNSA SJ a également signalé les difficultés rencontrées par les directeurs pour travailler à distance.

- **Difficultés de connexions dans les DOM TOM** : Les collègues en poste dans ces territoires ne disposent pas toujours de forfait internet illimité en raison du prix qui est beaucoup plus élevé qu'en métropole. L'UNSA SJ saisira la DSJ afin que nos collègues domiens puissent bénéficier d'une prise en charge de cet éventuel surcoût.

**PRIORITÉ POUR LA VACCINATION, LES ÉCOLES ET LES CRÈCHES** : Une action est entreprise par le ministère de la justice auprès du ministère de l'intérieur pour que les personnels des services judiciaires soient classés parmi les professions prioritaires pour la vaccination car ils sont au contact du public et interviennent en maison d'arrêt, auprès des mineurs et dans les hôpitaux.

Les priorités pour les enfants des personnels en crèche ou scolarisés sont exercées de manière très inégale selon les ressorts. L'UNSA SJ a fait remarquer que ce problème venait du fait que certaines Cours d'appel avaient fait valoir très tardivement les droits de leurs personnels en la matière. L'Unsa sj a fait remarqué qu'aucune campagne de portée nationale, menée par notre direction, n'avait été suffisamment efficace pour prioriser les personnels des greffes, autant pour l'accès à la vaccination que pour la scolarisation des enfants des personnels, seules quelques ententes locales entre préfets et chefs de cour avaient pu donner satisfaction. C'est une rupture manifeste d'égalité entre les régions.

**POSITION DES PERSONNES EN SEPTAINE OU QUATORZAINE** : Le DSJ a, sur demande de l'UNSA SJ, rappelé que les agents devant être placés en quatorzaine ou en septaine doivent bénéficier d'ASA ou exercer en télétravail. On ne peut leur retirer de congés à ce titre. L'UNSA SJ saisira le DSJ si des cas lui sont signalés.

La prochaine réunion sur la crise sanitaire se tiendra le mercredi 28 avril.

## **LES REPRESENTANTS DE L'UNSA SERVICES JUDICIAIRES**